



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/51/SC.2/L.1
12 octobre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante et unième session

Genève, 4-15 octobre 2004

Point 5 de l'ordre du jour

Comité de session II

PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ DE SESSION II

Rapporteur: M. Stefano Lazzorotto (Suisse)

Orateurs:

Cuba, pour le Groupe latino-américain et caraïbe
Éthiopie
Royaume-Uni
Fédération de Russie
Zambie

Pays-Bas, pour l'Union européenne
Bénin pour les PMA
Mauritanie
Sénégal
Égypte

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise avant le **mardi 19 octobre 2004** à la:

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8102,
télécopieur: 917 0056, téléphone: 917 5654.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE: QUESTIONS SE RAPPORTANT À LA VIABILITÉ DE L'ENDETTEMENT DE L'AFRIQUE

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Le représentant de **Cuba**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que l'ampleur des défis auxquels était confrontée la région africaine était illustrée par le fait que 71 % des pays les moins avancés (PMA) étaient des pays africains. Comme le *Rapport sur le commerce et le développement, 2004* le montrait, les pays africains étaient ceux qui avaient le moins profité de la reprise de l'économie mondiale en 2003. Une croissance modérée avait été enregistrée dans certaines sous-régions, telles que l'Afrique du Nord, mais dans les pays d'Afrique subsaharienne, le produit intérieur brut (PIB) n'avait quasiment pas progressé. Un financement limité et de faibles taux d'investissement continuaient d'empêcher un décollage économique soutenu en Afrique, ainsi que la diversification de l'économie, laquelle était vulnérable aux chocs extérieurs. Les pays africains n'avaient pas la capacité de dégager l'épargne intérieure nécessaire, tandis que les flux de capitaux privés n'étaient pas une source de financement sur laquelle on pouvait fonder des stratégies à long terme.

2. Le remboursement de la dette extérieure continuait de ponctionner les rares ressources que ces pays obtenaient d'une amélioration des conditions extérieures. La plupart des pays africains devaient multiplier par deux leur taux de croissance et maintenir ce rythme pendant une décennie environ pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Sans une stratégie globale permettant de leur apporter une aide efficace au cours des 10 prochaines années, ils n'atteindraient pas ces objectifs. La communauté internationale avait perdu quatre années depuis le Sommet du Millénaire et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, dans la mesure où les flux d'aide publique au développement (APD) étaient et restaient loin d'être suffisants. L'Initiative PPTE continuait d'être le principal instrument directif servant à traiter la crise de la dette. Elle s'était toutefois montrée inefficace pour réduire les niveaux insupportables d'endettement des pays très endettés. Parallèlement, les conditions macroéconomiques imposées dans ce contexte n'encourageaient pas le développement. Un endettement élevé avait réduit la capacité des pays africains d'attirer des investissements étrangers directs, ainsi que de réaliser des investissements intérieurs. Cela avait limité la croissance économique et les investissements publics dans les infrastructures, les services de

base et la mise en valeur des ressources humaines, et entraîné une réduction des dépenses consacrées aux programmes de lutte contre la pauvreté. La solution serait une annulation totale de la dette afin de faire sortir ces pays du cercle vicieux dont ils étaient prisonniers.

Les créanciers aussi bien bilatéraux que multilatéraux devaient faire preuve de volonté politique pour trouver une solution permanente à une crise de la dette qui était imputable dans une large mesure aux politiques d'ajustement structurel qui avaient été présentées comme un modèle unique de développement. Les efforts déployés au niveau intérieur devaient être soutenus par des conditions extérieures encourageant une amélioration des conditions économiques, ainsi que des indicateurs de pauvreté. Il fallait que les politiques commerciales, monétaires et financières internationales donnent la marge de manœuvre nécessaire aux pays africains pour qu'ils puissent appliquer leurs propres stratégies pour le développement de leurs capacités endogènes afin de dégager des ressources et d'améliorer leur production et leurs résultats commerciaux.

La communauté internationale, et pas seulement l'Afrique, se devait de passer en revue l'application des engagements internationaux de lutte contre la pauvreté. Cela impliquerait un sérieux engagement politique, et non pas seulement rhétorique, des gouvernements, des institutions internationales, du secteur privé et de la société civile si l'on voulait que les objectifs du Sommet du Millénaire soient atteints.

3. Le représentant de l'**Éthiopie** a dit que l'Afrique avait enregistré la plus forte croissance économique de l'ensemble des régions en développement après l'Asie de l'Est et du Sud. Cela était dû à la hausse des prix du pétrole et des produits de base, à l'accroissement des investissements étrangers directs (IED), à de bons fondamentaux macroéconomiques, à de meilleures conditions météorologiques et à des progrès sensibles en matière de stabilité politique. L'Afrique était toutefois loin des 7 % de croissance nécessaires pour réaliser l'objectif inscrit dans la Déclaration du Millénaire de réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015. Le continent était confronté à de nombreux défis: s'assurer une marge d'action adéquate, mobiliser des ressources suffisantes, développer les capacités humaines et institutionnelles, accroître les infrastructures sociales et économiques, diversifier la base économique, encourager le commerce intrarégional, maintenir la stabilité politique, limiter l'extension de la pandémie de VIH/sida et d'autres maladies. Si la responsabilité première des transformations socioéconomiques et sociopolitiques incombait aux pays eux-mêmes, un soutien était nécessaire de la part de la communauté internationale sous la forme d'un accroissement des flux d'IED, d'un accroissement et

d'une amélioration de l'APD, d'un renforcement de l'allègement de la dette et d'une amélioration de l'accès aux marchés. Il fallait d'urgence non seulement encourager les flux d'IED vers l'Afrique, mais aussi diversifier la destination de ces flux, pour ce qui était des secteurs et des pays. L'APD continuait de jouer un rôle essentiel en tant que complément d'autres sources de financement du développement. Les partenaires de développement devaient accroître le montant et améliorer la qualité et l'efficacité de l'APD, conformément aux engagements pris à la Conférence de Monterrey.

4. Concernant l'allègement de la dette extérieure, celle-ci restait, dans la plupart des pays africains, à un niveau insupportable. L'élimination du surendettement pouvait rapidement libérer des ressources pour le développement. Il restait à voir si l'Initiative PPTE permettrait aux pays bénéficiaires d'échapper durablement à cette situation de surendettement. L'expérience montrait que cette initiative présentait quelques graves défauts, tels que des projections macroéconomiques excessivement optimistes en cas de chocs extérieurs, d'où la nécessité de la réviser.

5. La récente proposition du Royaume-Uni en matière d'allègement de la dette était la bienvenue et d'autres partenaires de développement étaient invités à agir dans le même sens. Un accès aux marchés renforcé et stable pour les exportations africaines pouvait assurer un financement du développement durable et non générateur de dette. L'Afrique ne devait pas être condamnée à la pauvreté et à la marginalisation dans une économie mondiale toujours plus prospère et plus interdépendante.

6. La représentante du **Royaume-Uni** a expliqué l'initiative de son pays relative à une amélioration de l'allègement de la dette des pays pauvres. De trop nombreux pays étaient encore obligés de choisir entre assurer le service de leur dette et réaliser les investissements dans les domaines de la santé, de l'éducation et des infrastructures qui leur permettraient d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Un allègement additionnel de la dette serait donc proposé aux pays les plus pauvres du monde pour leur permettre de progresser davantage dans la réalisation de ces objectifs. Cet allègement serait conçu pour apporter des ressources financières additionnelles, garantir l'équité entre PPTE et non-PPTE, et contribuer à la viabilité de la future capacité de financement des institutions financières internationales. Le Royaume-Uni paierait la part du service de la dette due à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement

par les pays bénéficiant de son initiative, part qui était estimée à un peu plus de 10 %.

Il continuerait de demander une réévaluation ou une vente hors marché de l'or du FMI pour financer la part du FMI dans un allègement supplémentaire de la dette multilatérale. Ce soutien additionnel serait assuré de façon transitoire jusqu'à la conclusion d'un accord multilatéral global. Pour garantir une plus grande prévisibilité des flux financiers correspondant à l'allègement de la dette, seules des circonstances exceptionnelles justifieraient une interruption de ces flux.

7. Le Royaume-Uni inviterait instamment d'autres donateurs à se joindre à son initiative et userait de son influence pour que l'allègement de la dette reste au premier rang des préoccupations internationales. L'allègement additionnel de la dette serait proposé à tous les pays à faible revenu, dotés d'un système de gestion des dépenses suffisamment solide. La liste comprendrait donc tous les pays qui avaient déjà bénéficié de l'Initiative PPTE, ainsi qu'un certain nombre d'autres pays capables d'absorber un soutien budgétaire direct. La liste ne serait pas fermée, et tout pays satisfaisant aux critères de qualification serait admis. Une forte hausse du budget de l'aide du Royaume-Uni avait été annoncée récemment. D'ici 2007-2008, le total de l'aide représenterait 0,47 % du revenu national brut, soit une hausse en valeur réelle de 140 % par rapport à 1997. Une partie de cette hausse budgétaire serait affectée au financement de l'allègement de la dette.

8. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit que son pays avait annulé un fort volume de dettes africaines, à savoir 11,2 milliards de dollars entre 1998 et 2002, et 3,4 milliards de dollars en 2002. En 2003-2004, la contribution de la Fédération de Russie au Fonds d'affectation spéciale de l'Initiative PPTE avait été estimée à 10 milliards de dollars. Dans le contexte de la coopération commerciale, la Fédération de Russie avait accordé des concessions commerciales préférentielles aux pays africains. En 2003, ce traitement préférentiel avait été étendu à 80 % des importations en provenance d'Afrique, représentant 344,9 millions de dollars, dont 61,8 millions de dollars pour les importations en provenance des PMA. La Fédération de Russie contribuait activement au règlement du problème de la dette de l'Afrique.

9. Le représentant de la **Zambie** a dit que le problème de la viabilité de l'endettement de l'Afrique et ses incidences sur la réalisation des objectifs de développement du Millénaire d'ici à 2015 devaient être traités par la CNUCED avec l'aide du reste de la communauté

internationale. Des objectifs réalistes et réalisables devaient être utilisés comme indicateurs de la viabilité de l'endettement. La nécessité d'annuler la dette des pays les plus pauvres avait été réaffirmée, en particulier du fait que cette annulation serait la conséquence finale de 20 années de politiques d'ajustement infructueuses imposées à ces pays. Les Africains devaient déterminer et façonner leur propre avenir, et la communauté internationale devait laisser aux pays africains la marge d'action nécessaire pour appliquer des politiques encourageant la gestion de la dette, la diversification économique et une croissance économique soutenue. Une fois le problème de la dette africaine, en particulier de la dette des PMA, résolu, il faudrait accroître et amplifier l'assistance financière.

10. Le représentant des **Pays-Bas**, parlant au nom de l'**Union européenne (UE)**, s'est félicité de l'application intégrale de l'Initiative PPTE renforcée, ainsi que de l'élargissement de la clause d'extinction. Cinq autres pays avaient atteint le point d'achèvement en 2004, et il était extrêmement important que les autres pays qualifiés pour bénéficier de l'Initiative puissent pleinement en profiter. La communauté internationale devait trouver des solutions valables pour les pays, en particulier les pays sortant d'un conflit, qui affichaient d'importants arriérés de dette multilatérale risquant de perdurer à l'expiration de l'Initiative. Le document du secrétariat passait en revue les principaux défauts de l'Initiative PPTE et recommandait une approche plus durable de la crise de la dette. Toutefois, il ne semblait pas y avoir de consensus sur les modalités proposées, telles qu'un plafonnement des remboursements. Le coût de l'allègement de la dette semblait être sous-estimé compte tenu du fait que les pays pauvres très endettés étaient déjà confrontés à d'importants déficits financiers. Redoubler d'efforts pour modifier les modalités d'allègement de la dette signifiait que les donateurs et les pays bénéficiaires devaient prendre un certain nombre de mesures, notamment modifier leur législation et les règles comptables, et faire évoluer les opinions publiques. Étant donné l'insuffisance des ressources fournies dans l'actuel contexte financier international, les initiatives lancées lors de l'Assemblée générale de l'ONU de cette année concernant de nouveaux mécanismes de financement du développement méritaient un examen sérieux. L'élaboration d'un cadre relatif à la viabilité de l'endettement par la Banque mondiale et le FMI était une voie prometteuse. À l'avenir, tous les pays devaient éviter un surendettement insupportable; il fallait pour cela que tous les acteurs fondent leur décision sur une analyse de la viabilité de l'endettement. Le financement fourni devait être aligné sur la capacité de remboursement, en particulier dans le cas des pays les plus vulnérables.

La réalisation des objectifs de développement du Millénaire passait par un endettement viable. Nombre d'éléments empiriques montraient toutefois que la dette en tant que telle n'était pas liée à la pauvreté. L'allègement de la dette ne devait donc être qu'un élément d'un ensemble, reposant sur une plus large approche, de mesures nécessaires pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire, ensemble qui comprendrait une perspective à long terme, une action cohérente dans les domaines du commerce et du financement, un élargissement de l'accès aux marchés, un accroissement des flux d'APD et d'IED, et une action efficace pour remédier aux contraintes pesant sur l'offre.

11. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés (PMA)**, a félicité la CNUCED pour son rapport de cette année sur le développement économique en Afrique. Les analyses et les recommandations contenues dans ce rapport prouvaient que la CNUCED devenait de plus en plus nécessaire en tant que centre de débats théoriques à même de promouvoir des échanges d'idées et de faire des propositions pour aider les pays en développement en général et les PMA en particulier. Plus que toute autre région du monde, l'Afrique se heurtait à d'énormes difficultés auxquelles elle ne pourrait s'attaquer que dans un contexte international favorable. La pauvreté y était largement répandue et les taux de croissance encore trop faibles pour qu'elle puisse espérer atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Elle était également hantée par le spectre de la marginalisation dans le processus de mondialisation compte tenu de la baisse de sa contribution au commerce mondial. Les revenus par habitant continuaient de diminuer. En 2003, l'Afrique n'avait reçu que 2 % du total des investissements étrangers directs. Dans le courant des années 80, des pays africains s'étaient endettés sur les conseils d'établissements bancaires internationaux dans le cadre de leur programme de recyclage des pétrodollars. Aujourd'hui, la plupart de ces pays étaient encore assujettis au service de la dette sans avoir reçu d'aides importantes. C'était pour éviter que ne se reproduisent de telles erreurs qu'avait été créé le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Aujourd'hui, le fardeau de la dette était un obstacle à l'éradication de la pauvreté, car son poids insupportable réduisait à néant les efforts de développement. Dans la mesure où le fardeau de la dette absorbait chaque année une grande partie de leurs ressources, les pays africains en général et les PMA en particulier n'étaient pas capables de réunir par eux-mêmes les conditions requises pour s'engager sur la voie du développement. Des mesures plus novatrices et plus globales étaient nécessaires pour aider les pays africains.

12. Il était clair que l'Initiative PPTE n'avait pas résolu la crise de l'endettement des pays d'Afrique fortement endettés. En dépit de l'Initiative PPTE renforcée, l'encours de la dette n'était pas supportable pour la plupart des pays endettés d'Afrique. Dans ces conditions, comme l'avait suggéré le professeur Jeffrey Sachs, Conseiller spécial auprès du Secrétaire général de l'ONU, l'annulation pure et simple de la dette extérieure correspondrait à un «impératif moral», puisque les pays riches demandaient des paiements à des pays dont les populations souffraient de la famine, de la maladie et de la pauvreté.

13. Il était particulièrement indiqué dans ce contexte de saluer le geste du Canada qui, le 22 septembre 2004, avait annoncé qu'il annulerait la dette contractée envers lui par trois pays africains – le Sénégal, le Ghana et l'Éthiopie – pour un total de 9 millions de dollars. La République-Unie de Tanzanie et le Bénin avaient déjà bénéficié d'un allègement de leur dette en 2000. Le Canada avait prévu de porter à 1,1 milliard de dollars l'allègement total de la dette pour l'ensemble des pays en développement. Cette aide financière du Canada, qui n'était que l'une de plusieurs initiatives du même type prises par d'autres donateurs avant le Canada, montrait que certains des partenaires des pays pauvres étaient prêts à appuyer leurs efforts de développement. La solution était une approche multilatérale de l'aide à l'Afrique, d'autant plus que certains des pays les plus pauvres ne recevaient aucune aide de l'Association internationale de développement (AID). L'AID devait être au centre de cette réforme et de l'expansion des apports d'aide. Il était souhaitable qu'elle soit renforcée pour aider à résoudre le surendettement de l'Afrique. Plutôt que les 8 milliards de dollars actuellement consentis, des programmes annuels d'environ 25 milliards de dollars seraient nécessaires, dont la moitié devrait aller à l'Afrique. L'AID devrait en outre accorder des subventions plutôt que des prêts aux pays les plus pauvres, soit la quasi-totalité des pays d'Afrique subsaharienne. Elle devrait définir avec les pays bénéficiaires des stratégies à long terme jusqu'en 2015, c'est-à-dire jusqu'à l'année où devraient être atteints les objectifs de développement du Millénaire. Il serait souhaitable que ce point soit pris en compte dans le prochain cycle triennal de financement de l'AID (pour les exercices 2006 à 2008) actuellement négocié entre les pays donateurs.

14. Le représentant de la **Mauritanie** a fait observer que les études montraient qu'avec les taux de croissance actuellement enregistrés, plusieurs pays d'Afrique n'atteindraient pas les ODM. Les réformes entreprises ces quelques dernières années avaient eu des résultats mitigés et le

nombre de pays pauvres continuait de croître. Les engagements pris par la communauté internationale dans les années 80 n'avaient dans l'ensemble pas été honorés, comme l'avait indiqué le groupe de personnalités chargé de procéder à une évaluation indépendante du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Pour sa part, grâce au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), l'Afrique avait commencé à se doter de bases plus solides favorables à la démocratie et à une bonne gestion des affaires publiques. Ainsi qu'il était indiqué dans la résolution 57/2 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le soutien de la communauté internationale était essentiel au succès du NEPAD. Celui-ci reposait sur les principes de responsabilité, de solidarité et de partenariat. Il fallait que la solidarité se manifeste concrètement par un appui soutenu aux priorités et aux programmes de développement destinés à améliorer les conditions de vie des populations africaines. L'absence de solidarité nuirait à la crédibilité de la communauté internationale. Parmi les engagements pris par la communauté internationale figuraient des augmentations des apports de l'aide publique au développement (APD), l'ouverture des marchés, la promotion des investissements et la recherche de solutions à long terme au problème de la dette. L'endettement et le problème du service de la dette étaient bel et bien l'un des principaux facteurs qui entravaient le développement et la croissance en Afrique. L'Initiative PPTE n'avait pas suffisamment aidé les pays très endettés dans la mesure où elle ne leur avait pas permis de produire des ressources suffisantes pour atteindre les ODM. En fait, certains pays d'Afrique en étaient toujours à devoir choisir entre s'acquitter du service de la dette ou investir dans la santé, l'éducation ou l'autosuffisance alimentaire. Cette situation était aggravée par d'autres facteurs comme la chute du prix de certains produits de base, la mise en place de politiques protectionnistes et les obstacles à l'accès aux technologies.

15. Le représentant du **Sénégal** a déclaré qu'après deux décennies d'initiatives destinées à résoudre le problème de la dette en Afrique, des solutions plus efficaces s'imposaient pour permettre au continent d'allouer le maximum de ressources financières aux investissements. Comme l'avait montré l'expérience de l'Asie, grâce à l'accumulation de capital, il était possible d'entamer un processus de croissance soutenu. À la lumière de cette expérience, les chefs d'État des pays africains avaient adopté, par le biais du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), des plans visant à accélérer le développement de l'Afrique au moyen d'une intégration économique plus poussée. À cette fin, la communauté internationale devrait

redoubler d'efforts à l'appui du NEPAD. Dans son évaluation de l'Initiative PPTE lancée en 1996 et renforcée en 1999, le rapport de la CNUCED révélait les limites de ce mécanisme en dépit des progrès qui avaient été faits par rapport aux mesures prises auparavant pour résoudre le problème de la dette. L'un des facteurs les plus problématiques était la façon dont était analysé le degré d'endettement tolérable. En fait, il était indiqué dans le document de la CNUCED TB/B/513 du 23 juillet 2004 que les perspectives de croissance du PIB et des recettes d'exportation envisagées par les auteurs de l'initiative PPTE étaient trop optimistes, en partie à cause de la chute du prix de certains produits de base depuis les années 90 jusqu'en 2002. En conséquence, les pays qui étaient sur le point de pouvoir prendre part à l'initiative se trouvaient avec des niveaux d'endettement intolérables.

16. Le Sénégal approuvait pleinement les recommandations formulées par les experts africains lors de la réunion sur la dette extérieure africaine tenue à Dakar en novembre 2003 et se félicitait du rapport de la CNUCED qui non seulement prenait en compte certaines de ces recommandations mais aussi proposait que le montant des ressources nécessaires pour atteindre les ODM serve d'indicateur pour déterminer le niveau d'allègement de la dette.

17. Le représentant de l'**Égypte** a souligné l'importance du point à l'étude, l'Afrique comptant le nombre le plus élevé de PMA et ayant au plus haut point besoin d'une aide économique. La question était de savoir si tous les pays profiteraient de leur appartenance au système économique mondial ou si les plus pauvres d'entre eux continueraient de subir des entraves à leur développement et le lourd fardeau de la dette. Le secrétariat de la CNUCED avait reçu des félicitations pour son rapport qui offrait non seulement une analyse excellente, mais aussi des recommandations constructives et des solutions alternatives pour les pays d'Afrique. Ce rapport plaçait à juste titre la question de l'endettement et de sa viabilité dans le contexte plus large des ODM. Il disait très clairement que si les taux d'endettement se maintenaient à leur niveau actuel, plusieurs pays ne seraient pas en mesure de réduire la pauvreté de 50 % d'ici un siècle ou plus. C'était là un défi pour lequel plusieurs solutions pouvaient être envisagées, notamment l'annulation ou la réduction de la dette; la mise en œuvre rapide de l'Initiative PPTE; la possibilité d'arriver plus rapidement au point de décision; l'application du principe de l'«additionnalité» et la prise en compte de la dette intérieure. Il faudrait assouplir les indicateurs de la viabilité de l'endettement et, face aux changements structurels en cours, prendre diverses

mesures, comme accorder des traitements préférentiels et appuyer l'implantation des produits africains sur les marchés, afin de contrer les conditions défavorables du système commercial international. Il était important de favoriser les flux de capitaux vers l'Afrique et de donner davantage de latitude aux responsables politiques africains afin qu'ils puissent concevoir des politiques susceptibles d'optimiser les résultats de leurs efforts en matière de développement.
